

Compte rendu Assemblée Générale LIGUE AURA Saint Etienne le dimanche 17 novembre 2019

Ouverture de la séance : 10h00 – suite à l'accueil des participants à 9h30 agrémenté de collations

Présentation de l'ODJ par le président de la Ligue AURA

Appel au volontariat pour le secrétaire et président de séance : pas de volontaire

Nomination du secrétaire de séance : M. Didier Houillier

Nomination du président de séance : M. Mathieu Lhermitte

Présentation de l'ordre du jour, et de la modification de sa chronologie, pour la discussion du calendrier TT 2020 qui nécessitera un échange plus long entre les clubs TT sans mobiliser les clubs Pistes.

L'élaboration du calendrier en début d'après-midi est acceptée à la majorité par l'assemblée présente.

Questions diverses : Pas de questions de l'assemblée.

Le trésorier explique et rappelle la cotisation des clubs d'un montant de 30 € + 2 € / licence.

10h15 : Présentation des différents participants de l'assemblée. Représentants des clubs et du Bureau

(un rappel est fait pour la signature de la feuille d'émargement).

10h25 : le président de la ligue rappelle le principe sur les voix du quorum (représentation du nombre de voix/ adhérents) :

Calcul du quorum présent = 70 %.

Présentation rapport moral Président Ligue Aura (Gérard Roch)

- Rappel de la genèse de la ligue Aura
- Rappel du rôle de la ligue Aura
- Rappel des améliorations des logiciels de classement et des demandes de licence
- Création du site de la ligue, pour mémoire : adresse de communication est: communication@ligueaura.fr
- Constat unanime de la baisse de participation des pilotes aux courses de ligue
- Information pour les clubs organisateurs d'une manche de CF :
 - o Nécessite d'être également organisateur d'un warm up en course de ligue.
 - o Echange sur les problématiques d'organisation de warm up post CF, (détérioration piste...)
 - o Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation d'organiser une course de ligue en amont, mais au cours de la saison.
- Rappel sur la revue des statuts et des modifications à valider lors de cette séance de l'AG.

- Rappel sur la périodicité de réunion du comité directeur (récurrence des réunions du CODIR, à savoir une fois par mois en visio-conférence et deux réunions physiques, auxquelles les personnes peuvent également participer par visio-conférence)
- Le président informe au sujet de la réduction du nombre d'intervenants au comité directeur.
- Présentation des moyens de communication (oriflammes-affiches-banderoles-flyers) réalisés, ainsi que le coût/kit.
- Présentation de la mise en place d'un contrat pour le retraitement déchets électriques (piles /batteries) avec la mise en place de kit de collecte pour les clubs (différent packaging selon la taille du club).
- Rappel de la mise à disposition des moyens du CDOS pour tous les clubs qui en font la demande.
- Information relative à la dotation de la FFSA qui sera nulle pour l'année 2020. La FFVRC travaille avec le ministère des sports pour obtenir une subvention, en direct, sans passer par le canal de la FFSA.
- Fin de la présentation du Président.

11h22 : Présentation rapport moral du secrétariat

Lecture du courrier de la secrétaire qui est absente, pour raisons médicales.

11h25 : Présentation rapport moral bilan trésorier :

- Présentation des recettes
- Présentation des coûts
- Présentation des frais
- Présentation du prévisionnel pour 2020.

Le kit de représentation (barnum + bannière + flyers) qui est mis à disposition des clubs est présenté. Ces outils sont à disposition pour la représentation de la ligue AURA et des clubs.

Le détail des comptes est à disposition sur demande expresse.

Question sur le bilan : Question sur le montant de subvention

La question sur le prévisionnel de 5400 € de budget communication est soulevée, il correspond au coût des kits flyers et oriflammes et parution dans les revues spécialisées.

Une discussion s'ensuit sur l'allocation du budget prévisionnel de communication, plusieurs idées ressortent, à savoir :

- Ne pas investir l'ensemble du budget dans les kits (oriflammes et bannières)
- Elargir la communication aux réseaux sociaux
- Aider à la communication : visibilité intérêt / Facebook / Instagram
- Aider les clubs pour l'obtention de subvention : développement de la défiscalisation pour le mécénat.

A l'issue des échanges : proposition de vote de la répartition du budget Communication pour 2020 :

Le montant de 5400 € sera réparti comme suit :

- Modification du nombre d'éléments de signalisation par département : soit une banderole + une oriflamme : 220 € assignés à chacun des 10 départements (en charge aux clubs de faire tourner les moyens de communication soit 2200 €)
- Report de 3200 € sur les supports numériques possibles (le bureau déterminera les axes de développement numériques : publicité payante sur Facebook/Instagram/vidéo selon les catégories).

Vote de l'acceptation du budget communication repartit comme précité: accepté à la majorité par l'assemblée présente.

La participation de la ligue pour l'acquisition des puces pour les clubs est reconduite à l'identique de l'année 2019 : accepté à la majorité par l'assemblée présente.

13h15 : suspension de séance pour le repas – buffet dînatoire

14h05 : reprise de séance

Validation annuelle des cotisations de la ligue :

Revue du montant de la cotisation de 30 € + 2 € de la participation de l'AG.

A la demande de l'assemblée, le président a apporté au débat l'origine de la cotisation validée lors de l'assemblée générale de la ligue AURA en 2018 à Grenoble. Une longue discussion s'en est suivie, et il en est ressorti deux propositions mises au vote comme suit :

- Maintien du schéma 2019 : 30 € par club + 2€/adhérent
- Ou nouvelle proposition : 3€ /adhérent

1^{er} Vote de l'assemblée POUR la reconduction de la cotisation 30 € + 2€/adhérents pour 2020 :

Abstention	:	2 (clubs)
Contre	:	6 (clubs)
Pour	:	17 (clubs)

2nd Vote de l'assemblée POUR 3€ / adhérents pour 2020 :

Abstention	:	7 (clubs)
Contre	:	8 (clubs)
Pour	:	10 (clubs)

Suite au vote de l'assemblée présente, la première proposition, identique à l'année 2019 est maintenue, soit 30 € par club + 2€/adhérent.

Validation du bilan : Pas d'objection, le bilan présenté est accepté à la majorité.

Le quitus financier est donné au trésorier.

15h00 : Présentation des classements : (selon présentation en annexe)

- 1/8 TT
- 1/10 TT
- 1/5
- Moto
- 1/8 Piste

15h15 : Validation de la reconduction des primes de résultats :

Les modalités de récompenses des champions pour l'année 2020 sont soumises au vote :

1 ^{ère} option : sous forme de Coupe	: 6 POUR
2 nd e option : remboursement de la Licence ligue 2020 sur justificatif	: 11 POUR
3 ^{ème} option : solution mixte (coupe ou licence selon le souhait du pilote)	: 2 POUR

Selon le vote POUR de 11 clubs présents, la 2nde option est reconduite pour 2020 : remboursement de la licence ligue de l'année N sous réserve de 3 pilotes classés dans la catégorie nominée.

15h28 : Présentation Calendrier

Revue du calendrier des différentes catégories pistes : selon discussions, propositions des clubs. Le calendrier définitif sera validé après la réunion des présidents de ligue qui se tiendra le 30 novembre 2019, au siège de la FFVRC, selon pièce jointe.

Revue du calendrier : Discussion concernant le calendrier des catégories TT :

TT 1/8^{ème} : Présentation de la problématique de désertification des catégories PROMO sur l'ensemble des courses.

Les clubs souhaitent re-séparer le championnat en deux parties afin de limiter les déplacements à une zone plus réduite.

Le club MACCR07 souhaite être rattaché à l'ex ligue 8 pour le championnat (une majorité de ses pilotes évoluant principalement dans cette zone).

Le débat du calendrier est reporté en fin d'après-midi.

Ce point est suspendu et pour procéder à la validation des statuts.

Le calendrier définitif sera validé après la réunion des présidents de ligue qui se tiendra le 30 novembre 2019, au siège de la FFVRC, selon pièce jointe.

Validation des modifications des statuts :

Conformément à la décision du comité directeur du 5 janvier 2019, il a été convenu que le comité de la ligue AURA présente les modifications des statuts suivants :

1. Article 7 : Le vote par correspondance n'est pas autorisé et le vote par procuration est autorisé dans la limite deux procurations par personne : adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.
2. Suppression de l'alinéa relatif à la vacance d'un mandat de délégué départemental et remplacé par « Un suppléant est désigné lors de chaque élection des délégués départementaux » : adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.
3. Article 8 (report dans Article 9): Modification de 15 jours en 60 jours : adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.
4. Article 11 : Proposition d'ajout :
Les candidats éligibles au Comité directeur sont :
 - Les délégués départementaux élus de droits
 - Les présidents des clubs affiliés à la ligue Auvergne Rhône-Alpes (AURA).
 - Les membres adhérents des clubs affiliés à la ligue Auvergne Rhône-Alpes (AURA) depuis plus d'une année : adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.
5. Article 11 Le vote par correspondance n'est pas autorisé et le vote par procuration est autorisé dans la limite de deux procurations par personne : adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.
6. Article 13 : le Bureau de la LIGUE REGIONALE comporte :
 - Un Président
 - Un vice président (en cas de vacance)
 - Un Secrétaire
 - Un vice secrétaire (en cas de vacance)
 - Un Trésorier
 - Un vice trésorier (en cas de vacance)adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.
7. Article 13 : Le vote par correspondance n'est pas autorisé mais le vote par procuration est autorisé dans la limite de deux procurations par personne: adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.
8. Article 25 : Les présents statuts ont été établis le 02/12/2017 les statuts de la LIGUE REGIONALE **D'Auvergne Rhône Alpes** de Voitures Radio-Commandées, et modifiés lors de l'assemblée générale ordinaire du 17.11.2019. Le présent document a fait l'objet des corrections des coquilles: adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.

La présente assemblée générale du 17/11/19 de la Ligue Aura, prend acte du changement du bureau et entérine, le nouveau bureau du comité directeur de la ligue du 05/01/19 composé de :

- **M. Gérard Roch : Président**
- **Mme Maryse Gagneux : Secrétaire**
- **M. Lionel Thierry : Trésorier**

Le siège social se situe - 8 chemin de Sarajo - Thonon les Bains 74200 (domicile du président)

Adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.

Clôture de la reprise des statuts.

Question du Président :

Le Président de la Ligue AURA propose qu'une personne l'accompagne à l'AG de la Fédération FFVRC, le 30.11.2019, ceci pour qu'un club puisse en découvrir le déroulement.

Une proposition est soumise, à savoir M. Maurice Favre (non présent à la présente AG).

Après contrôle du motif évoqué, de la proposition, le président souhaite que cela soit une personne n'ayant jamais participé à une assemblée générale FFVRC ; après consultation, le président du club MACCR, M. Christophe Fournet est retenu.

16h30 : Questions diverses :

- Club MACCR – M. Christophe Fournet : propose une bonification via un système de point sur la participation aux courses de ligues sur les points du CF du pilote qui fait l'effort de participer aux courses de Ligue.
- Requête à remonter auprès de la Fédération FFVRC : comment intégrer une clause de bonne conduite sur l'usage des réseaux sociaux, pour sanctionner les pilotes qui salissent gratuitement l'organisation des courses après y avoir participé.

16h45 : Reprise Planning TT1/8 TH / BL

Après discussion :

- Choix des clubs de séparer en deux championnats EST/OUEST avec une dérogation pour les pilotes pour courir les courses manquantes sur la zone OUEST, si le nombre de clubs organisateurs sur la zone EST est insuffisant : adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.
- Création de deux zones - EST /OUEST : adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.
- Reste à confirmer la faisabilité avec la Fédération FFVRC, notamment au niveau du mode de comptage de points (ce point sera discuté et validé lors de la réunion des présidents de ligues du 30.11.2019).
- Clubs organisateurs connus lors de la présente assemblée :
 - o EST : Thonon-les-Bains : 2 BL/TH ▪ Bourg Saint Maurice : 1 BL/TH ▪ MCTG 1 BL

Demande de dérogation pour les pilotes pour effectuer les courses manquantes en hors zone.

- o OUEST : ARCF42 BL/TH ▪ AMB : 2 BL/TH ▪ THIERS : BL/TH ▪ LEMPDES: BL/TH ▪ CVRC01: BL/TH
RCBN: BL/TH ▪ CHARMES S/ RHÔNE : BL/TH ▪ MCBV : BL/TH

Mise en place d'une super Finale fin octobre - club organisateur pour 2020 : CHARMES S/ RHÔNE (avec 120 pilotes au maximum).

Condition d'accès à la super finale : à définir (décompte de points ou 40 % de courses courues sur les championnats respectifs). Le détail des conditions sera décidé par le comité directeur de la ligue AURA et entériné préalablement au début du championnat 2020. Adopté à l'unanimité par l'assemblée présente.



Proposition de calendrier définitif lors de la réunion des présidents de ligues du 30.11.2019, et sous réserve de la confirmation de la participation des clubs n'ayant pas posé de dates de courses sur la zone EST (MRCR/SAMC/CAMSE) afin d'étoffer le championnat sur cette zone :

Actions : M. Gérard Roch contacte des clubs n'ayant pas encore posé de date.

M. Mathieu Lhermitte, Didier Houillier et Alain Gallet pour la finalisation du calendrier selon accord de la fédération quant aux dérogations possibles (dérogation hors zone / mode de calcul des résultats).

/!\ Proposition du club MACCR (M. Christophe Fournet) : ne pas prendre en compte les points pour un pilote courant une course hors ligue alors qu'une course est organisée dans sa propre ligue à la même date.

17h50 : FIN de séance de l'AG – partage d'un moment de convivialité agrémenté de collations

Distribution des kits de collecte pour les accus et piles usagés.

Distribution des numéros de courses pour les clubs en ayant fait la demande.